

# Entre le cœur et le cerveau

En communiquant avec Nancy Spoolstra, la Présidente de l'ADN (Attachement Disorder Network –USA, cfr bulletin précédent), je suis tombé sur un échange de courriels intéressant expliquant l'interaction difficile **entre le cœur et le cerveau**, chez nos enfants.

Nancy explique, au travers d'une discussion difficile et violente qu'elle avait eue avec sa fille adolescente, comment celle-ci a pu faire comprendre à sa mère, le lendemain (après la « tempête »), qu'elle sentait combien son comportement premier était davantage dirigé par son **cœur** que par son **cerveau**, qu'elle le ressentait très fort mais n'arrivait pas à se dominer au moment même.

Sa maman, le comprenant bien, explique alors son point de vue à sa fille. Elle lui dit comprendre que quand elle veut lui donner son amour (c'est-à-dire son **cœur**) sa fille puisse, dans son **cœur** à elle, ressentir une menace malgré elle ; une menace « d'abandon » alors que son **cerveau** tente vainement de la convaincre du contraire ! Au stade du développement émotionnel de sa fille, tout semble se passer en 2 temps : le **cœur** d'abord et ensuite le **cerveau** !

Ce qui est intéressant dans cette petite histoire c'est que mère et fille sont toutes deux conscientes du conflit intérieur majeur chez l'enfant qui peut très fortement perturber les relations parents-enfant(s); une perturbation qui va probablement rester présente *ad vitam*.

Ce genre de situation, que nous pouvons fréquemment rencontrer auprès de nos enfants, nous montre la souffrance dans laquelle ils vivent et l'amour qu'ils attendent malgré tout de nous. Et même si cet amour est menaçant !

Pour approfondir la réflexion, ajoutons que cette situation montre comment, pour les enfants souffrant de troubles de l'attachement, le **cerveau des connaissances** et le **cerveau des émotions** ne se développent pas à la même vitesse. Et donc que la **tête** et le **cœur** n'ayant pas le même âge, ça peut faire un sacré conflit à l'intérieur, et cela devant tous les problèmes de la vie !

Notre rôle premier de parents, dans ce genre de situation, est de chercher les moyens de sécuriser l'enfant, afin de permettre au **cerveau des émotions** de rattraper l'âge du **cerveau des connaissances**, et que l'enfant puisse continuer son chemin d'une manière plus entière et donc plus équilibrée.

Nancy Spoolstra conclut son mail en reprenant les phrases de sa fille qui dit à sa mère : « **la prochaine fois que je p.e un câble, prends moi dans tes bras et serres moi fort !** »

La mère tempore la situation en expliquant à sa fille que même une personne ne souffrant pas de *Troubles de l'Attachement* peut à certains moments s'exprimer par son **cœur** avant tout, alors que son **cerveau** lui dit de faire le contraire !

A méditer, mais je suis conscient qu'au quotidien, ce n'est pas toujours facile, ni à comprendre, ni à réaliser !

Richard Bergen  
septembre 2006

## **GARDE ALTERNEE : justice ou arithmétique ?**

La Commission de Justice de la Chambre a adopté le 19 septembre dernier la proposition de loi visant à privilégier la garde alternée des enfants dont les parents se séparent. Les enfants vivront à mi-temps chez papa, à mi-temps chez maman. Les enfants ont droit à leurs père et mère, c'est un fait. Valise en mains, ce droit, ils l'appliqueront.

Cette arithmétique judiciaire suit la sagesse du célèbre jugement de Salomon : « vous dites tous deux qu'il est à vous, qu'on le coupe donc en deux ! » Et nous, parents d'enfants souffrant de troubles de l'attachement, nous avons envie de crier comme la « vraie » mère de l'histoire : « non, non, donnez-le à l'autre, mais ne le coupez pas ! ».

Parce qu'elle est bien là la question. L'enfant privé de père est aussi coupé d'une partie de lui-même. Nous sommes bien d'accord. Nous voulons simplement dire que cette loi déplace le problème, espérant peut-être l'annuler, mais qu'elle ne résout rien. L'enfant verra son père et sa mère au même rythme, obligatoirement. Un peu comme si la charge du droit de visite était reportée sur ses épaules : visite chez son père, visite chez sa mère. Mais chez lui, c'est où ?

Cette loi ne résout rien mais oblige l'enfant à des efforts au-delà de ses moyens. Investir deux lieux de vie, deux éducations, souvent antagoniques, deux manières d'être et deux manières d'être en conflit puisqu'il a fallu une loi pour trancher qu'aucune n'était meilleure ni plus importante que l'autre.

Un enfant a besoin d'être en sécurité entre ses parents pour construire un attachement "secure" qui lui permettra de construire son identité et son mode de relations humaines.

Cette loi divise en parts égales le temps et le lieu, le mode de vie. Comment l'enfant va-t-il y trouver son unité ?

Cette loi, reconnaissons-le, voudrait clore un débat bien trop difficile pour être réduit à des lieux et des temps égaux.

Même armé de cette loi pour faire valoir son droit, aucun parent séparé ne pourra faire l'économie du dialogue à reconstruire avec l'Autre, l'autre parent de son enfant, s'il veut que l'enfant commun se construise en toute sécurité et sans être l'enjeu de ces terribles conflits de loyautés où tout enfant, si petit soit-il, sent bien que l'autre parent est mis en cause pour sa manière de vivre, ses méthodes d'éducation, même si aucun mot n'accuse tout haut. Et l'enfant se sentira coupable de ces différences qu'il n'osera pas pleinement vivre avec le parent qui les lui offre. Cela aucune loi aussi arithmétiquement juste soit-elle ne peut le résoudre.

Il n'y a pas d'autre choix que de créer petit à petit une culture du couple parental, indissociable, qui apprend à dialoguer pour son enfant par delà divorce, blessures et frustrations, par delà la certitude que l'autre est moins bon parent, forcément.

Il faudrait une école des parents séparés. Il faudrait que tous les parents séparés ou heureux ensemble, apprennent les bases de l'attachement, comment se construisent un psychisme et une personnalité humaine.

Il faudrait que les parents séparés acceptent ( recherchent) de l'aide pour réapprendre à se parler dans le but d'offrir à leur enfant cet univers sécurisé où il se sentira en entier entre son père et sa mère même séparés, même en conflit.

Alors la valise des petits pourra peut-être devenir plus légère et la justice arithmétique, assouplie par le dialogue des parents, pourra n'être qu'un cadre élémentaire de droit à l'intérieur duquel les petits humains pourront se construire sans se détruire.

C'est cette réflexion que nous, parents de Pétales, souhaitons susciter.

Bernadette Nicolas

# Stage parental ?

*Oh oui, mais à partir de 12 ans !*

C'est dans l'air, on en parle. Trop d'enfants, de jeunes ont des comportements antisociaux ou commettent des délits, parfois très graves. Prise au piège de ce « trop », la Justice cherche des coupables. Il y en a de tout prêts sous le dossier : les parents. Même s'ils donnent une éducation correcte, s'ils ne sont pas d'accord avec les comportements de leur enfant, même s'ils affrontent leur enfant en difficultés en lui rappelant fermement les règles sociales. Quand il y a de bons parents, il y a de bons enfants ; quand on fait attention, il n'y a pas d'accident. C'est ce que le corps social veut croire, ça rassure. Ça n'arrive donc qu'aux autres ! Ouf ! Que ces autres paient donc ! Ils paient, oui, mais à quel prix ? Au prix d'une déresponsabilisation encore plus grande des enfants, des adolescents qui auraient pourtant besoin de l'unanimité du monde adulte autour de leurs parents pour leur dire : « les actes que vous posez, vous en êtes responsables. ». Responsabiliser, c'est pourtant le but de toute éducation !

Dans ce contexte, le stage parental est l'antithèse d'un réel soutien à la parentalité

Le problème c'est qu'on en est encore et toujours à colmater des fuites. Mais la pression est telle qu'à peine une fuite colmatée, une autre explose un peu plus loin et le bateau social est toujours sur le point de sombrer.

Ne serait-il pas temps de prendre le problème par le fond ? Un parent d'aujourd'hui, c'est un enfant d'hier. Un enfant d'aujourd'hui, c'est un parent de demain. Le soutien à la parentalité dans une société si complexe, c'est dans l'enfance des futurs parents qu'il commence. En leur donnant dès le départ les matériaux nécessaires.

A 12 ans, tous les enfants savent se servir d'un ordinateur, de toutes les techniques, intéressantes ou gadgets, qui existent. A 12 ans, quel enfant sait ce qu'est un être humain ? Quel enfant sait qu'un être humain est un être de relation ? Quel enfant sait comment se construit cet être de relation ? Quel enfant sait qui il est ? Sur quel mode d'attachement il s'est construit ? Quel enfant a des parents capables de lui expliquer tout cela ? Et quand il en a de tels, ils sont si seuls, noyés dans une société d'urgences et de brèches à colmater que leurs voix parviennent très confusément aux oreilles de leur enfant.

Ici, il faut **vraiment** de l'aide.

Nous sommes là, avec une école en perdition et dépassée par les débordements. Mais ce qui pourrait structurer les enfants, en accord avec des valeurs familiales souvent plus présentes qu'on ne le dit, mais isolées, n'est pas enseigné.

**Dès l'entrée en secondaire** – toutes options confondues – tout enfant devrait apprendre les bases de l'attachement. Comment se construit un être humain, quels sont les différents modes d'attachements qui se mettent en place dans des situations différentes. Comment il s'est donc construit, lui, et quelles manières il a d'entrer en relation avec les autres. Les autres ! Quand on existe pour soi-même, les autres deviennent une réalité et les comportements anti-sociaux en prennent un sérieux coup. Quand on comprend qui on est, quel mode d'attachement nous structure, on peut aussi explorer. Explorer ! Explorer son époque, son pays, sa culture. Relier son époque, son pays, sa culture aux autres. Où sont donc les cours d'histoire, de géographie qui relient chacun à son lieu, son temps et lui permettent de savoir qui il est, quelle est sa place dans cette humanité et comment il y est relié aux autres ? Qui lui permettent aussi de savoir si cette place lui convient ou s'il va mettre en œuvre de quoi la transformer ?

Tout adolescent, de n'importe quel secteur d'enseignement, a droit à ces connaissances qui fait de lui un être social. Pourquoi seulement les élus des meilleures humanités générales y ont-ils droit ? Les élèves des classes professionnelles sont-ils moins humains ? N'ont-ils pas droit aux mêmes outils pour intégrer cette humanité à laquelle ils appartiennent ? Tous les enfants, tous les jeunes doivent recevoir cet enseignement. A 12 ans, la puberté est à la porte. La question « qui suis-je » est permanente. Et dans les prochaines années leur corps sera en mesure d'enfanter. Mais ils ne savent pas qui ils sont. Comment pourraient-ils savoir qui sera cet enfant qu'ils pourraient générer ? Comment pourraient-ils être responsables de cet être, même pas imaginaire, mais qui pourrait devenir réel malgré eux ?

Les troubles de l'attachement, les comportements anti-sociaux de la génération future, c'est dès les 12 ans de leurs parents qu'on les prévient. Après, ce sera beaucoup plus difficile

Mais l'acquisition de ces connaissances ne suffit pas. Il faut aussi les moyens de penser, de structurer sa pensée et de **se penser** dans un monde précis. Et aussi de penser l'autre.

Des professeurs de philosophie dans toutes les classes secondaires (et en promotion sociale) sont **indispensables**. Arrêtons enfin cet enseignement minimaliste dont le seul but est de permettre « de s'en sortir » et non de se construire. Je me demande toujours « se sortir de quoi ? »

Des enfants, des adolescents qui apprennent à se penser dans le monde deviendront des parents responsables qui auront les moyens de rendre leurs enfants responsables, au lieu d'être simplement coupables de leurs délits. Avec les connaissances sur l'attachement, acquises dès 12 ans, ils auront les moyens de sécuriser leur enfant dès sa conception. Et donc de lui donner confiance dans ses parents mais aussi d'adhérer à la société et à ses lois.

Ces jeune perdus, qui remplissent d'agitation délinquante le grand vide des perspectives sociales actuelles (agitations délinquantes qui ne sont que le double d'une hyperactivité cherchant à combler un vide interne) y trouveront

une solidité interne et des moyens de se projeter dans l'avenir .

Utopie la théorie de l'attachement, l'histoire, le philosophie à l'école, partout dès 12 ans même à l'école professionnelle ? Non. Changement radical de perspective, oui. Construire du solide plutôt qu'écoper tant que le bateau coule comme il est fait maintenant à renfort de centres fermés, de mesures sécuritaires et de stages parentaux. Les jeunes n'en voudront pas ? Ca reste à prouver. Les respecter dans leur humanité profonde, ça leur fera un choc aussi. Ils pourraient bien en redemander.

Et si ce chemin, seul véritable soutien à la parentalité, n'est pas pris tout de suite, l'avenir nous dira tôt assez le prix de la faillite . Et ça nous ne le voulons pas.

Bernadette Nicolas

# Stage parental ?

## Reprenons la copie.

Le Gouvernement de la Communauté Française vient d'adopter en première lecture l'avant-projet portant sur le stage parental. A défaut d'informations plus précises, vous trouverez ci-joint un communiqué de presse paru à ce sujet.

Le présent article a pour but de prendre quelques distances par rapport aux textes auxquels nous avons accès et de réfléchir aux dits et aux non-dits qu'ils contiennent, tenant compte de précédentes expériences qui n'ont pas toujours été des plus heureuses, ni pour les parents, ni pour les enfants, ni pour les travailleurs sociaux chargés de les aider. Pour rendre le propos moins aride, quelques adages émailleront le texte, indiquant peut-être le chemin dans lequel certains sont prêts à s'engager, ce que nous ne souhaitons pas.

Des problèmes concernant la mise en application du texte peuvent dès à présent être attendus :

**La loi de 65 réformée prévoit un stage parental qui peut être ordonné par le juge lorsque le désintéret caractérisé des parents à l'égard de leur enfant contribue à la problématique de délinquance de ce mineur.**

- comment le juge va-t-il évaluer "le désintéret caractérisé des parents à l'égard de leur enfant" ?
- comment va-t-il relier ce "désintéret" à "la problématique de délinquance du mineur" ?
- quelles procédures de recours sont prévues, quel en sera le coût?

Des questions quant à l'efficacité vont aussi se poser : le contenu du stage indique (les fautes d'orthographe figurent dans le communiqué de presse...)

**"une aide à la résolution des conflits et problématiques de l'enfant. Le parents seront amené à favoriser le dialogue intra familial, à poser des exigences à leur enfant et à en contrôler le respect,... ils apprendront comment mettre des limites à leur enfant, à construire une relation ou encore à répondre aux besoins de leur enfant."**

- Comment un stage parental de 30h va-t-il modifier une dynamique familiale qui s'est souvent développée sur une dizaine d'années ? Comment le stage sera-t-il adapté aux parents pour tenir compte des différences culturelles, intellectuelles, linguistiques etc ?

- Comment un parent pourra-t-il obtenir le respect d'exigences posées si le mineur fait la preuve (p.ex. en institution) qu'il a l'habitude de ne pas le faire, et que cela n'a rien à voir avec ses parents ?

-Quelles sont les dérives possibles d'une modification de comportement parental ? N'y a-t-il pas le risque de basculement d'un extrême à l'autre ?

-L'aide contrainte des parents (ou ce qui sera perçu comme tel, puisque des sanctions pénales et financières sont prévues) ne va-t-elle pas amener certains d'entre eux à passer du désintéret à la maltraitance ?

Il reste aussi des questions à propos de l'évaluation des résultats du stage parental :

-Qui va en évaluer l'efficacité, sur quels critères et comment ?

-Le SPJ en charge des jeunes délinquants va-t-il être chargé de s'occuper des parents ?

-Le parent sera-t-il sanctionné s'il n'arrive toujours pas, au terme de son stage, à obtenir ce qui est attendu de lui vis-à-vis de son enfant ? Comment ? Quel recours aura-t-il ? A quel prix ?

Enfin, il faudra voir l'incidence sociale du stage parental :

Si un parent doit s'absenter de son travail pour suivre un stage, devra-t-il prendre sur ses jours de congé ou recevra-t-il une attestation qui le dispense de travailler pour cette raison ?

Dans ce cas, son salaire sera-t-il payé et par qui ? Si c'est par son employeur, celui-ci risque de la trouver mauvaise. Il n'apprécie déjà pas de n'avoir pas pu refuser le congé de son subalterne.

La pression exercée par la justice sur les parents ne va-t-elle pas être augmentée par celle des employeurs ?

Les parents pourront-ils résister à la pression et la culpabilisation sans tomber p.ex. dans la dépression, la violence ou l'alcoolisme ? Dans ce cas, le « soutien » aura-t-il rempli son rôle ? Qu'en est-il des autres enfants de la famille qui risquent de payer les pots cassés par leur frère ou soeur aîné(e) ? Finiront-ils placés suite au stage parental, victimes de « tirs amis » ?

Je pense qu'il faut être vigilant sur toutes ces questions, parce que des décisions mal réfléchies pourraient se répercuter sur des personnes qui ne sont absolument pas concernées, mais qui seraient pourtant désignées comme telles, faute de repères suffisants ou de moyens humains et financiers.

L'attente de résolution des problèmes par ces stages parentaux semble démesurée par rapport aux objectifs énoncés. Il faut tenir compte de l'âge des jeunes délinquants : ces mesures ne produiront sans doute pas de grandes modifications dans le comportement des plus âgés ou des plus endurcis ni de leurs parents vis-à-vis d'eux. Par contre, il serait souhaitable que les frères et soeurs bénéficient d'une évolution de leurs parents mais aussi de ceux qui organisent et contribuent à l'aide consentie.

**Quand on ne sait pas où l'on va, il faut y aller!!! le plus vite possible...<sup>1</sup>**

Peut-être les politiciens voient-ils cette mesure-ci comme le complément d'une série d'autres mesures jugées efficaces ? Ou un moyen de ne pas remettre fondamentalement en cause les modes de pensée et de fonctionnement d'un tas d'institutions et de personnes ?

Il vient pourtant un moment où se poser les bonnes questions pour avoir les bonnes réactions devient plus rentable que de rajouter une emplâtre sur une jambe de bois. Une **politique de prévention** est toujours préférable à une politique de réparation, de répression ou de sanction. Mais cela implique parfois de changer fondamentalement de point de vue et d'ordre de priorités.

Il faudrait ainsi parler des messages envoyés aux enfants et aux parents, qui peuvent être perçus comme contradictoires. On demanderait aux parents de mettre des limites et de les faire respecter alors que le mineur, qui se fait pincer pour vol et est remis sur la rue une cinquième fois dans la journée, a un sentiment d'impunité, va pouvoir parader et faire des émules. Pourquoi écouterait-il plus ses parents que les policiers ? Parce que les juges sont débordés ? Parce qu'il n'y a plus de place en centre fermé ? Parce que ses parents auront suivi un stage ?

Et celui qui aura réussi à rendre la vie impossible à ses parents, aura décidé de ne plus habiter chez eux et de vivre comme s'ils n'existaient pas - sans que la justice ne lève le plus petit doigt pour rappeler au jeune quels sont ses devoirs ni n'enquête sur la personne qui l'héberge - va-t-il écouter davantage ses parents lorsqu'ils auront dû suivre un stage ? Il en rira et ce sera une peine supplémentaire pour ses parents.

Trop d'occasions existent de priver de fait des parents de leur autorité et de leur capacité d'intervenir dans l'éducation de leurs enfants.

*S'il n'y a pas de solution, c'est qu'il n'y a pas de problème.<sup>1</sup>*

Tant que ce genre de situations sera possible, le stage parental ne servira à rien d'autre que de permettre aux politiciens de dire qu'ils ont agi par rapport à un réel problème. Mais s'il est mal posé, mal analysé ou mal traité, la solution peut être pire que ne rien faire.

Restaurons d'abord la cohérence entre le discours et les actes, que ni les parents ni les enfants ni ceux qui sont censés leur apporter de l'aide ne doivent se sentir vivre dans un monde absurde, comme parmi les Shadoks<sup>1</sup> dont les adages émaillent cet article.

S'il s'agit de préparer les enfants à vivre dans une société dans laquelle ils seront responsables, ce n'est pas en leur donnant pour modèle des parents permissifs, absents, culpabilisés ou cassés qu'on y arrivera. Pas plus qu'en leur laissant croire qu'un acte de délinquance n'est pas grave puisqu'il n'est pas sanctionné immédiatement.

***La plus grande maladie du cerveau, c'est de réfléchir !***

L'éducation des enfants est le meilleur moyen d'avancer dans le bon sens. La cohérence éducative indispensable à l'obtention de bons résultats est la première difficulté. Lorsque des parents ne sont déjà pas d'accord entre eux sur l'éducation de leurs enfants, lorsqu'ils se sabotent mutuellement, lorsqu'ils critiquent ouvertement et systématiquement les enseignants ou vice-versa, lorsque des services sociaux font de l'excès de zèle par rapport à une famille pauvre mais dont les parents sont cohérents et aimants, l'enfant en fait les frais et la société finit par payer.

En **soutenant** les parents en difficulté au lieu d'attendre que leur enfant soit devenu délinquant pour alors leur imposer un stage parental, on évite plusieurs problèmes : les parents gardent leur dignité et l'enfant, voyant les adultes s'épauler pour qu'il évolue, aura un peu plus de chance d'avoir de l'estime pour eux et de voir comment lui aussi pourra vivre en adulte, respecté malgré ses faiblesses.

**Si l'enfant doit apprendre à vivre en société, il faut qu'il puisse en apprécier le fonctionnement.** S'il voit que ses parents sont marginalisés, il n'aura pas de raison de vivre dans cette société-là ni d'en respecter les règles. Quel avenir a-t-il dans une société où il vaut mieux être jeune, riche et en bonne santé que vieux, pauvre et malade, « homme d'affaires » que chômeur ? Il deviendra peut-être homme d'affaires à la mesure de ses moyens en vendant de la drogue ou le produit de ses vols. Devenu délinquant, il se croira respecté alors qu'il est craint. Aucun stage parental ne saura changer cette réalité qui peut être à la source du rejet des règles de notre société par certains jeunes.

Et que dire des familles immigrées ou du quart-monde dans lesquelles les enfants scolarisés remplissent le rôle de relais entre leurs parents et la société, parce qu'eux au moins comprennent la langue ? Les problèmes rencontrés dans ces familles proviennent-ils du désintérêt des parents ou plutôt d'un décalage tel entre les parents et les enfants que les parents peuvent perdre leur autorité en même temps que l'accès à la langue, à la scolarisation, à l'administration ?

Le modèle culturel de certains parents permet l'éclosion d'enfants-rois, qui peuvent tout faire soit parce qu'aucun adulte de leur famille ne peut intervenir parce qu'il faut du temps pour survivre et acquérir des moyens permettant de faire croire à leur réussite, soit parce que les parents ont peur de reproduire des usages qu'ils ont eux-mêmes connus enfants, sachant qu'ils seraient actuellement mal interprétés, ce qui menacerait ainsi la survie de la famille.

Dans de telles conditions, c'est plus qu'un stage parental qui serait nécessaire. C'est de l'intégration de personnes qui ont grandi avec d'autres repères qu'il s'agit. Mais sans connaître leurs références familiales, culturelles, religieuses et linguistiques, il n'est pas possible de leur permettre d'évoluer.

<sup>1</sup>

*Ce n'est qu'en essayant continuellement, que l'on finit par réussir.*

*Ou, en d'autres termes : **plus ça rate, plus on a de chance que ça marche...**<sup>1</sup>*

Le stage parental a été décidé en Conseil des Ministres du 22/10/2004. Les mesures de responsabilisation parentale concernant l'absentéisme scolaire ont été annoncées par le Premier Ministre (28/4/2006) à la suite de



l'assassinat de Joe Van Holsbeek. La dimension pénale y est introduite, comme les Ministres Français l'ont fait suite à la crise des banlieues (12/1/2006.) L'approche répressive et sécuritaire déborde du cadre hexagonal. Les éducateurs perçus comme des auxiliaires de la police perdent le contact avec les jeunes et les familles concernées : la pénalisation entraîne le repli et une marginalisation accrue. Le dialogue intra-familial prôné perd son équivalent communautaire.

Dans la foulée de l'affaire Dutroux, des pratiques sont apparues, dont nous savons maintenant qu'elles étaient destinées davantage à répondre aux émotions qu'à faire la lumière sur ce qui s'était passé ou aider réellement les enfants.

Va-t-on continuer à utiliser des événements qui mobilisent les émotions des gens comme prétexte à des modes d'action qui aboutissent au résultat inverse de celui qui était voulu, à stigmatiser des personnes au lieu de les intégrer ?

Nous pourrions espérer que nos responsables politiques puissent être sensibles à la détresse des gens sans se laisser envahir au point de prendre des décisions regrettables tant sur le plan humain que sur le plan budgétaire.

Le problème auquel prétend répondre le stage parental est la démission individuelle de parents. Avant de déclarer un parent comme démissionnaire, il faudrait bien le connaître. Ce n'est pas en le menaçant qu'il va se confier. Pas davantage s'il est convoqué sans savoir pourquoi ou s'il est suspecté avant d'avoir commencé à parler. Ni dans un entretien de 10 minutes, ni dans une audience « contradictoire » où il est menacé d'outrage à magistrat pour avoir osé dire que celui-ci se trompe et qu'il a une lecture unilatérale.

Or, ce genre de pratiques existait déjà bien avant qu'on ne parle de stages parentaux. Il suffisait de parler de soupçon de maltraitance dans certains SAJ pour que l'affaire soit transmise comme avérée auprès du Parquet, même si on découvrait plus tard, après avoir "protégé" des enfants des agissements supposés de leurs parents, qu'il n'y avait rien. Sans se soucier que les parents aient prévu les problèmes que rencontreraient leurs enfants, aient prévenu les services et personnes concernées et que leurs prévisions se soient réalisées dans la plus totale indifférence, au détriment des enfants, si bien "protégés". On parle de responsabilité parentale, mais on pourrait aussi parler des responsabilités des services d'aide lorsque de telles dérives sont possibles. Et éviter de reproduire des situations dangereuses.

La porte est ouverte à des spécialistes qui vont leur expliquer comment être vraiment de bons parents, coupables et responsables. Or, nous avons rencontré des psys dont l'enfant se droguait, fuguait ou volait. Les spécialistes ne sont donc pas à l'abri des problèmes qui touchent les autres parents. Pourquoi ? Parce que nous vivons dans la même société, dans laquelle il est impossible de tout contrôler.

Pour permettre une meilleure disponibilité des parents pour leurs enfants et davantage de temps pour dialoguer, il faudrait aussi une organisation sociale qui permette de concilier mieux la vie professionnelle et la vie familiale, surtout dans le cas de familles monoparentales. Chercher des coupables individuels est donc simpliste : seule une infime partie de la problématique est abordée, masquant la base de l'iceberg.

L'identification de boucs émissaires individuels permet l'autosatisfaction par rapport au fonctionnement des institutions. Pour éviter une profonde crise de confiance du citoyen vis-à-vis de celles-ci, avec la tentation de jeter le bébé avec l'eau du bain, il faudrait voir plus loin et regarder mieux.

Jean Broekaert

<sup>1</sup>Les Shadoks :  
dessins animés diffusés à partir d'avril 1968 sur l'ORTF  
(textes : Jean Rouxel.)